

POLITIQUE SECTORIELLE

Au Maroc, toute personne peut exercer la profession des BTP. Aucune distinction n'est faite entre nationaux et étrangers, ni entre hommes et femmes.

Les principales mesures engagées par les pouvoirs publics dans le domaine du bâtiment, travaux publics et exploitation des carrières peuvent être résumées comme suit :

- L'instauration d'un système de qualification et de classification des entreprises ;
- La révision des procédures d'octroi des autorisations d'exploitation des carrières ;

Le présent document a été réalisé, en vue de mieux informer les promoteurs sur les procédures administratives et les dispositions réglementaires relatives à l'investissement dans le secteur du bâtiment et travaux publics et aux conditions d'exercice de cette activité.

A cet effet, seront traités, ci-après, les points suivants:

- ⊗ Le système de qualification des entreprises ;
- ⊗ L'exploitation des carrières ;
- ⊗ Les procédures de création d'une entreprise au Maroc ;
- ⊗ Les modalités de financement d'une entreprise ;
- ⊗ Les avantages accordés au secteur.